Reconnaissance de cinq îlots d'habitations du IV^e siècle contre le rempart méridional de la ville de Lattes

par Michel Py

1. Introduction

De 1992 à 1994, un programme de fouille extensive a concerné l'angle sud-est de l'agglomération de Lattara, dans le but à la fois de reconnaître le schéma d'urbanisme mis en œuvre et de repérer le tracé de la fortification de l'âge du Fer. Cette opération a été précédée par la réalisation d'un décapage mécanique puis manuel en vue d'éliminer les terres labourées et les niveaux remaniés recouvrant les structures antiques. Dans la quasi totalité des cas, la fouille s'est ensuite limitée à une observation des vestiges appartenant à la dernière phase d'occupation conservée. Cette reconnaissance superficielle a été complétée par une série de sondages en profondeur dans certains secteurs afin de reconnaître divers états architecturaux. Ces travaux ont occupé, deux mois par an pendant trois années, deux équipes d'une dizaine de personnes et permis d'explorer un espace d'un peu plus de 3600 m2. L'une de ces équipes, sous la direction de J. B. López, s'est attachée à reconnaître les ouvrages de fortification et les espaces extra muros. L'étude en a été publiée dans le volume 9 de la série Lattara (López 1996). L'autre équipe, dirigée par D. Garcia et plus ponctuellement par V. Bourson, a dégagé l'habitat s'étendant entre la rue principale 116 et le rempart. Parmi les

vestiges identifiés durant ce programme se trouvaient plusieurs îlots du IVe s. av. n. è., rapidement présentés dans de précédentes synthèses (Garcia 1996, p.15-16; Py 1996, p.218-228), et dont l'étude archéologique détaillée est menée dans le présent volume : d'une part l'îlot 27, dont la fouille a été reprise ensuite par D. Lebeaupin qui en publie les données ci-dessus; d'autre part les îlots 22, 24, 25, 32 et 33, auxquels est consacré le présent compte-rendu.

Les cinq îlots en question sont appuyés au parement intérieur de la fortification et se répartissent de part et d'autre d'une porte anciennement ouverte dans le prolongement de la rue 100 : les îlots 22, 24 et 32 sont situés à l'est de cette porte, tandis que les îlots 25 et 33 sont situés à l'ouest (fig.1).

Les espaces de circulation qui entourent et desservent ces îlots sont plus divers et plus spacieux que ne le seront les rues et ruelles de la fin de l'âge du Fer, définissant une trame urbaine encore très aérée qui semble caractéristique des périodes anciennes de la ville : ainsi, les quartiers 24 et 32 sont bordés par une place s'ouvrant au sud de la rue 100 (place 123) et ménageant un important dégagement au débouché de la porte du rempart archaïque (la surface de cette place couvre 296 m2 au IVe s., et sera réduite d'un

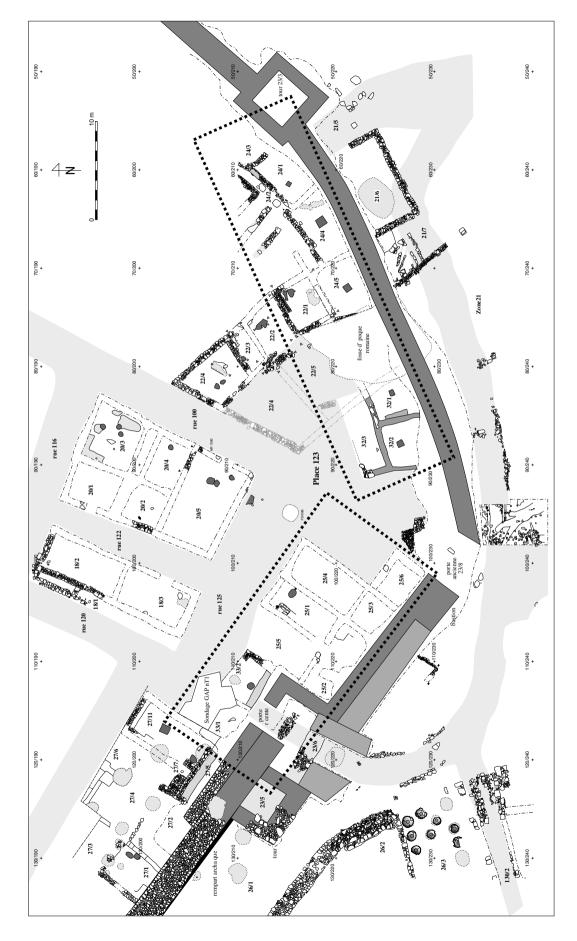
tiers au début de notre ère lors de la création d'entrepôts dans sa partie est). L'îlot 25 donne également sur la place 123 à l'est. Les quartiers 25 et 33 sont enfin bordés au nord par un vaste espace de circulation (rue 125), s'assimilant à une impasse ou une petite place prolongeant la précédente vers l'ouest, qui mesure en moyenne 24 m sur 7 m et couvre entre 75 et 150 m2 selon les époques (Lebeaupin 1996, p.113).

Nous décrirons d'abord les habitations situées à l'est de la porte ancienne du rempart, dans les îlots 24 à 32, puis celles s'étendant à l'ouest de la porte, dans les îlots 25 et 33. Chaque maison recevra un numéro d'ensemble normalisé (numéro de zone plus deux chiffres), correspondant à celui utilisé dans l'inventaire des maisons lattoises précédemment publié (Py 1996).

2. À l'est de la porte ancienne de l'enceinte

2.1. Présentation des îlots 24, 22 et 32

Ces trois « îlots » – en réalité plutôt zones de fouille que véritables îlots urbains – sont appuyés à un même tronçon de courtine et contigus, de telle sorte qu'ils forment un seul et même quartier



• Fig.1 : Plan des quartiers méridionaux de la ville de Lattes. Les zones encadrées correspondent à celles qui sont analysées dans cette étude.

d'habitation s'étendant entre la porte ancienne « 23/8 » à l'ouest et la tour quadrangulaire « 23/3 » à l'est, qui marque une rupture dans la direction de l'enceinte. La courtine présentant un plan légèrement courbe à cet endroit, les refends séparant les maisons ont des directions convergentes et les plans se rapprochent plus de trapèzes que de rectangles (fig.2).

De l'îlot 32, situé immédiatement au sud-est de la porte du rempart, n'est connue qu'une habitation (maison 3201). L'habitation suivante a apparemment disparu du fait du creusement d'une grande fosse à cet endroit durant la période romaine.

L'îlot 22 prend place au centre de l'ensemble étudié. Il s'agit d'un groupe de bâtiments hétérogènes du point de vue chronologique, qui n'ont fait l'objet que d'une reconnaissance superficielle dans le cadre des fouilles extensives. Nous avons proposé de réunir le secteur 1 de l'îlot 22, occupé au IVe s., et le secteur 5 de l'îlot 24 voisin, au sein d'une même habitation (maison 2201) dont on peut restituer plusieurs étapes de vie. Les deux pièces qui suivent vers l'ouest (secteurs 3 et 2) sont plus récentes (IIIe s.) et se surimposent à une architecture du IVe s. encore non explorée. Les secteurs 4 et 5 correspondent à de grands bâtiments construits à l'époque romaine au détriment de l'ancienne place 123.

L'îlot 24, situé à l'est de l'îlot 22, comprend au moins deux maisons (2401 et 2402). Il semble que la première ait été bordée au nord-ouest par une ruelle étroite (secteur 2), encore que la contemporanéité des structures repérées en vis-à-vis ne soit pas établie. La ruelle pouvait se prolonger au sud-est, en impasse, jusqu'à la salle 5. Cependant, dans ce secteur, on supposera plutôt une privatisation de cet espace (vestibule numéroté ici 4A) que l'on proposera de rattacher à la salle 4, dans le cadre de la maison 2402. Un décrochement visible entre les facades nord-ouest des salles 1 et 4 semble corroborer cette interprétation. Quant au secteur 5 de cette zone, on a vu ci-dessus qu'on pouvait le rattacher à la salle 1 de l'îlot 22 au sein de la maison 2201.

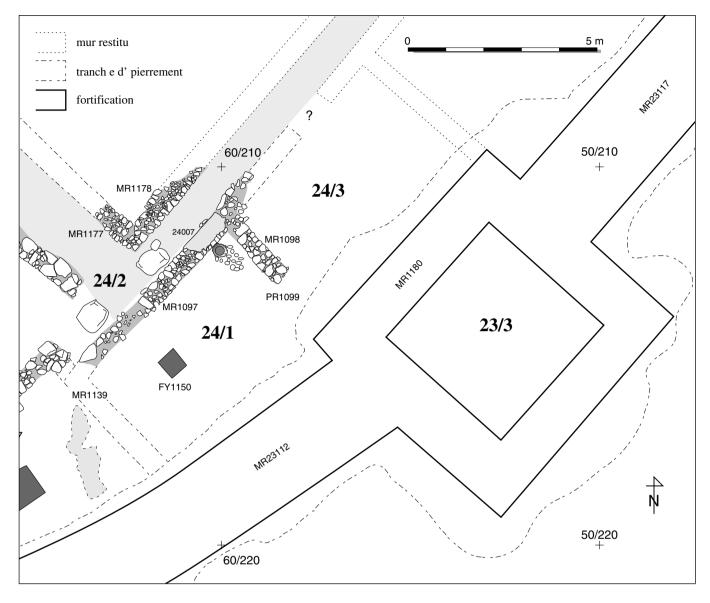


Fig.2: Vue générale des maisons appuyées à la fortification dans les îlots 22 et 24, à l'est de la porte ancienne. La tranchée d'épierrement du rempart est visible à gauche. Photo prise de l'est.
Fig.3: Plan de la maison 2401 (pièces 24/1 et 24/3) située derrière la tour 23/3.

2.2. La maison 2401

L'habitation 2401 prend place à la fois contre le parement interne de l'enceinte (MR23112) et contre le parement nordouest de la tour « 23/3 » disposée à cheval sur la courtine (MR1180), de telle sorte que la limite méridionale de la maison

devait englober le redan que l'on restitue au contact de la tour et du rempart (fig.3) (López 1996, fig.14). Au sud-ouest, cette maison est mitoyenne avec l'habitation 2402 analysée ci-dessous. Au nord, elle est bordée par une étroite ruelle (secteur 24/2) ne dépassant pas 0,9 m de large. La partie nord-est de la maison n'est pas



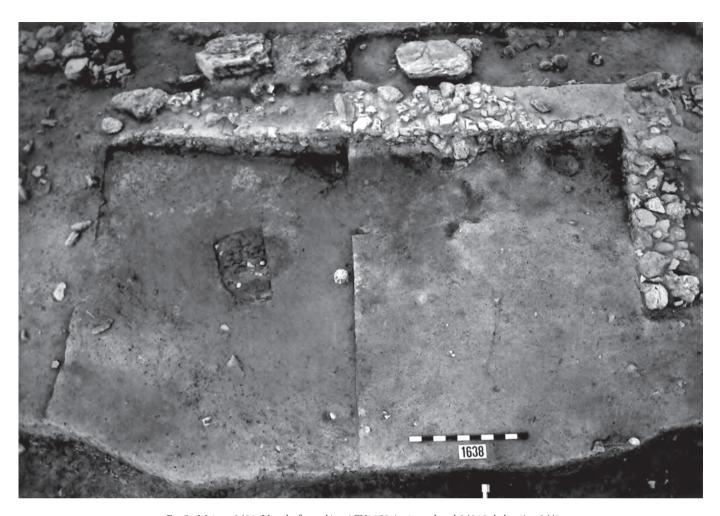
• Fig.4: Maison 2401. Vue plongeante du sol 24019 de la pièce 24/1, prise du sud.

connue, car située au-delà des limites de la fouille. Une cloison interne sépare deux pièces rectangulaires allongées dans le sens de l'enceinte (secteurs 24/1 et 24/3) et communiquant par une porte intérieure située contre le rempart. L'emplacement exact de la porte d'entrée reste hypothétique : cette ouverture devait vraisemblablement se trouver dans la pièce nord. Si l'on restitue deux salles de taille équivalente, cette maison pouvait atteindre une surface de l'ordre de 45 m2 hors tout, c'est-àdire murs compris (cf. Py 1996, p.221-222).

2.2.1. La pièce 24/1

La pièce 24/1 est délimitée au nord par une façade (MR1097) présentant une base de petites pierres liées à la terre et jouant le rôle de solin (24006); quelques restes d'une élévation en adobes sont conservés dans la partie orientale sur environ un mètre de long (24007). Vers le sud-est, ce mur est en partie épierré (creusement de tranchée d'épierrement : 24005, comblement : 24003). Les restes observés en profondeur indiquent que la façade était aveugle, comme le montre

aussi la présence d'un enduit de terre continu sur la face intérieure du mur. Côté ouest, la pièce est séparée de l'habitation voisine par un refend (MR1139), retrouvé partiellement épierré (24015), mais dont subsiste la base en petits moellons liés à la terre. À l'est enfin, une cloison de 1,94 m de long (MR1098), dont le solin de moellons est conservé (24008), laisse place à une ouverture contre le rempart (PR1099, 24009). La largeur de cette porte intérieure peut être estimée à environ 1,3 m. Il est probable que le parement est de ce mur devait être aligné au redan



• Fig.5 : Maison 2401. Vue du foyer décoré FY1150 équipant le sol 24019 de la pièce 24/1.

marquant le contact de la courtine et de la tour, comme l'indique le profil de la tranchée d'épierrement du rempart.

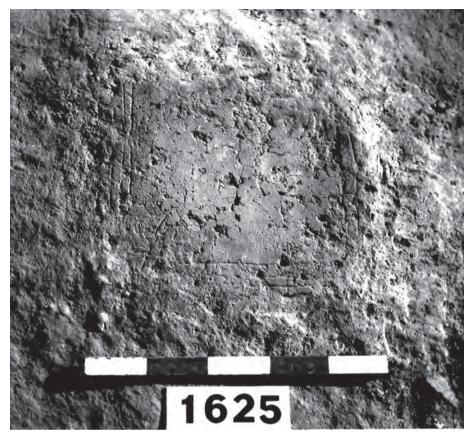
Telle que définie ci-dessus, la pièce 24/1 avait pour dimensions internes 5,30 m sur 3,50 à 4,30 m, soit une surface utile de 20,7 m2. Le plus ancien sol fouillé (fig.4), en terre battue (24019), présente un net pendage vers le nordouest, qui s'accentue en cuvette à l'approche du mur MR1097. Cette pente est visiblement postérieure à la mise en place du sol : elle est due, ici comme ailleurs en bordure du rempart, à un effondrement de l'assiette de l'habitat qui s'est produit, comme on le verra, peu après l'occupation dont il est ici question. Le sol 24019 a été établi par épandage d'une couche de limon jaune clair (24020) qui contient quelques éléments céramiques du début du IVe s. et a servi apparemment à niveler une couche d'incendie antérieure, comme le montre la présence, contre le parement sud du mur MR1097, de restes d'enduits fortement rubéfiés s'enfonçant sous le sol (24018).

Le seul aménagement remarqué sur le sol 24019 est un foyer construit placé dans le tiers ouest de la pièce (FY1150), et composé d'une sole d'argile (24023) fondée sur un radier de tessons et de galets (24027), eux-mêmes placés dans une petite dépression (24028). La sole de ce foyer est de plan presque carré (48 sur 42/44 cm) et porte un modeste décor incisé (fig.5 et 6) : trois rectangles concentriques forment la bordure et délimitent deux registres dont l'un au moins contenait des chevrons; aux angles se voient les restes de « M » imbriqués (cf. Roux 1996, p.413).

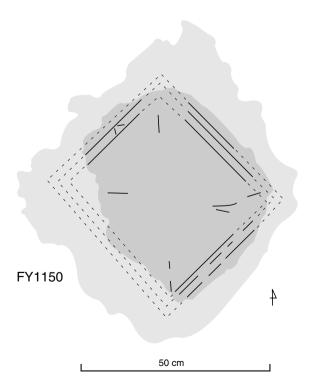
L'occupation du sol 24019 a laissé une

mince couche de sédiments cendreux (24022) principalement visibles contre le mur nord, et livrant un peu de mobilier du début du IVe s. Seul, néanmoins, le foyer décoré apporte une indication sur la fonction de séjour attribuable à ce premier état.

A la suite de l'affaissement du terrain vers le nord, une importante recharge à base de matériaux rubéfiés, qui semblent provenir d'un niveau d'incendie remployé en remblai, est étalé dans la moitié septentrionale de la pièce afin de rattraper un niveau à peu près horizontal (fig.7). Cette couche (24013), dont l'épaisseur atteint une trentaine de centimètres contre le mur MR1097, vient se pincer à un mètre du rempart. Sa composition est très hétérogène : elle contient notamment, liés par des cendres et du limon, les tessons de multiples amphores, des fragments de



• Fig.6 : Maison 2401. Relevé du foyer décoré FY1150.



• Fig.7 : Maison 2401. Comblement à base de matériaux rubéfiés (24013) remplissant une dépression

meules et beaucoup de morceaux de torchis brûlés parmi lesquels une cinquantaine d'objets en forme de coquille et présentant des traces de cordes, pour lesquel S. Raux propose ci-après la fonction de « moules à tores » (cf. *infra*, étude des petits objets). La couche livre aussi un lot de tessons attiques de qualité, dont plusieurs appartiennent à des cratères à figures rouges datables des premières décennies du IVe s.

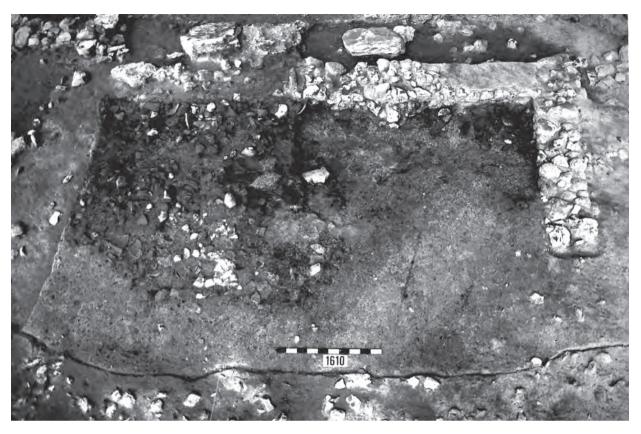
A la suite de ce remblaiement, quelques aménagements marquent le début d'une nouvelle occupation de la pièce : à l'ouest, le mur mitoyen avec la maison 2402 est arasé et reconstruit un peu plus à l'est, sans fondation. Ce nouveau mur (MR1138), qui nous est parvenu complètement épierré (24014), rétrécit la salle à une longueur intérieure de 4,45 m et à une surface utile de 17,3 m2.

Cette étape récente de la stratigraphie, très touchée par les charruages, n'est illustrée que par des lambeaux de couches et de structures. On lui attribue un niveau d'argile jaune (24004), probablement apporté pour construire le sol lui-même, et s'étendant sur une bande de 1,20 m de large contre la façade. Dans cette couche est implantée une plage de galets serrés dans le coin nord-est de la pièce, et un fond de dolium vers le milieu de la façade.

Ces restes datent globalement du milieu du IVe s., mais le mobilier est maigre. La composition même du sol (argile jaune) et l'alignement contre la façade nord de deux structures qui peuvent se rapporter au stockage (calage de galets, fond de dolium), incitent à y voir au moins pour partie une fonction de resserre.

2.2.2. La pièce 24/3

La pièce 24/3, située à l'est de la précédente et reliée à elle par la porte PR1099, est très mal connue. Seul une petite partie a été explorée en surface. On y a fouillé deux couches de remblai successives faites de limon brun (24011 et 24012). Le peu de mobilier qu'elles contiennent se rapporte au milieu du IVe s.



du sol 24019 de la pièce 24/1. Vue prise du sud. • Fig.8 : Plan de la maison 2402 : pièce 24/4 et vestibule 24/4A.

2.3. La maison 2402

La maison 2402 est située au sud-est de la maison 2401 (fig.1 et fig. 2, au second plan). Seules les couches superficielles en ont été explorées et le plan n'est qu'imparfaitement connu. Cette habitation est comme la précédente appuyée contre le parement interne du rempart, qui présente un tracé légèrement courbe dans ce secteur (fig.8). Ses limites latérales ont de ce fait des directions convergentes, ce qui lui donne un plan légèrement trapézoïdal (Py 1996, p. 222-223).

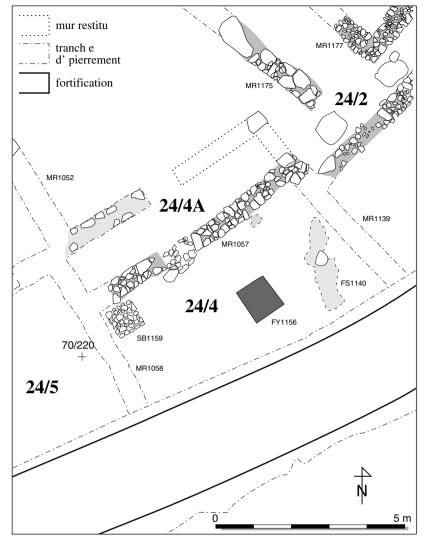
La pièce la mieux documentée est celle qui s'appuie contre le rempart (secteur 4). Sa largeur varie de 3,1 à 3,8 m; la longueur atteint 6,5 m, soit une surface d'environ 22 m2. Elle est limitée au nordouest par le mur MR1057, dont le solin (24029) est conservé sur toute sa longueur. Au centre de celui-ci cependant, une plage de petites pierres débordant de

l'épaisseur du mur permet de situer une porte munie d'un seuil un peu surélevé (largeur estimée : 1,25 m). Côté est se trouve le mur MR1139, mitoyen avec le secteur 24/1. Côté ouest, la salle 24/4 est séparée du secteur 24/5 par le mur MR1058 qui est entièrement épierré (24030).

Le remplissage supérieur de la salle est constitué d'un remblai compact et homogène (24021). Ce remblai est percé d'une fosse (FS1140) creusée contre le mur MR1139 et comblée à l'aide de limon et de galets (24017). Il repose sur un sol de terre battue (24024) bien conservé sur toute la surface de la pièce, mais retrouvé très propre. En son centre se place un foyer rectangulaire (FY1156, 0,85 sur 0,95 m) composé d'une sole non décorée (24025) reposant sur un radier de tessons d'amphore de Marseille (24026), luimême placé directement sur la sole d'un foyer antérieur. Dans l'angle nord-ouest

de la pièce se tient une structure quadrangulaire d'environ 0,8 m de côté (SB1159) bâtie en petits moellons (24031) : ce socle peut avoir servi de calage ou d'isolation pour un dolium, ou bien de table de travail pour une meule. Le sol de cet état d'occupation repose sur un remblai de préparation fouillé uniquement dans la partie sud (24032). L'ensemble de ces niveaux est daté du deuxième et troisième quarts du IVe s. av. n. è.

La partie avant de la maison est plus difficile à lire. Un base de mur en grande partie épierrée limitant un étroit espace se tient au nord-ouest et vient se connecter au prolongement du mur MR1058. De l'autre côté, ce mur se termine par un piédroit qui laisse supposer la présence d'une porte. Si l'on restitue le pendant de cette architecture vers l'est (fig.8), on obtient le dessin classique d'un vestibule allongé (secteur 4A) bordant en façade une salle plus vaste. Un indice vient conforter cette



• Fig.9 : Plan de la maison 2201 : pièces 24/5 et 22/1.

restitution : c'est la présence, dans le prolongement du refend MR1139, d'un bloc de pierre qui a pu renforcer l'angle nordest de ce vestibule. Malgré l'aspect lacunaire des structures bâties dans ce secteur, le plan proposé pour la maison 2402 peut être validé par les nombreuses comparaisons qu'il trouve sur le site même de Lattes (plan de type 2B : Py 1996, p.230).

Le remplissage du vestibule 4A (24010), également datable du plein IVe s., est constitué d'une accumulation de déchets domestiques et de vidanges de foyer qui pourraient attester une activité culinaire.

2.4. La maison 2201

La maison 2201 est mitoyenne à la précédente vers le sud-ouest : elle est composée de deux salles primitivement attribuées à deux zones différentes (secteur 24/5 au sud, secteur 22/1 au nord), mais communiquant par une porte intérieure. De fait, cette habitation se situe à la jonction de l'îlot 24 bordant le rempart et de l'îlot 22 perpendiculaire à celui-ci. Ce dernier se développe vers le nord-ouest jusqu'à la rue 100 et délimite au nord-est la place 123 (fig.1). Du fait du pendage accentué des niveaux archéologiques

anciens, la partie occidentale de l'îlot 22 (secteurs 22/2, 22/3 et 22/4) conserve des structures postérieures (IIIe-IIe s. av. n. è.) à la période qui nous intéresse ici. En revanche une occupation du IVe s., en partie synchrone avec celle des habitations voisines, a pu être mise en évidence dans la maison 2201 (Py 1996, p.219-220).

2.4.1. La pièce 24/5

La maison est composée de deux pièces en enfilade (fig. 9). Vers le sud, il s'agit d'une cellule de plan quadrangulaire proche du rectangle (pièce 24/5) d'une surface utile d'environ 15 m2, placée contre le parement intérieur du rempart. Cette salle est séparée de la pièce 22/1 par le mur MR1054, long de 3 m, qui s'interrompt dans sa partie est pour laisser place à une porte (PR1070) dont la largeur est inconnue. A l'est, le mur MR1058, long de 4,2 m et très épierré, sépare cette salle de la maison 2402 décrite ci-dessus. A l'ouest, la pièce est limitée par le mur MR1160 dont le solin (24033) a été en partie détruit lors du creusement d'une grande fosse à l'époque romaine.

Un seul niveau de remblai (24035), partiellement perturbé par les charruages, a été dégagé dans cette pièce. Il livre en majorité des éléments du milieu du IVe s. et recouvre un sol de terre battue (24036). Ce sol, soigneusement balayé, comprend pour tout aménagement un foyer construit carré (0,62/0,63 m de côté) en position centrale (FY1174) dont la sole (24034) est richement décorée (fig.10 et 11).

La plage centrale comprend, dans les angles, des losanges concentriques et deux M imbriqués, probablement à triple jambage; sur les côtés, deux motifs de triangles concentriques superposés, encadrés de cercles concentriques; et au centre, au moins un motif de cercles concentriques. Une première frise de 6 cm comporte un motif de svastikas curvilignes. Une seconde de 4 cm est ornée de biscèles doublées et de triscèles dans les angles. La dernière frise de 8 cm est constituée de pseudogrecques dont le tracé est parfois curviligne (Roux 1996, p.415-416).

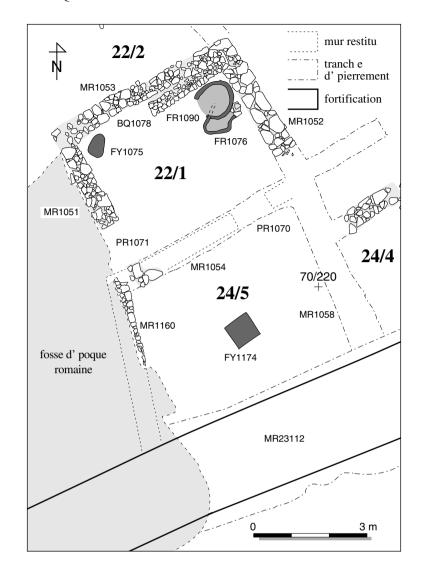
2.4.2. La pièce 22/1

La pièce 22/1 a été explorée plus profondément et livre une stratigraphie plus complexe. C'est un espace quadrangulaire proche du rectangle (4,4 x 3,4 m intra muros) d'une surface utile de 13,6 m2. Ses deux grands côtés sont limités vers le nord par le mur MR1053 et vers le sud par le mur MR1054. Ses deux petits côtés sont limités vers l'ouest par le mur MR1051, qui s'interrompt au sud pour laisser place à la porte d'entrée de la maison (PR1071, largeur 1,20 m), et vers l'est par le mur MR1052. A l'exception du mur MR1054 qui est épierré jusqu'à sa fondation, les constructions ont toutes conservé leur solin, fait de pierres de calcaire dur et tendre mêlés, de tailles variables, souvent petites, liées à la terre franche. Un seuil en terre a été aménagé dans le mur MR1054 (PR1070, 22007) pour permettre la communication avec la pièce 24/5. Dans certains cas, on a pu observer les états de construction et de destruction d'une architecture antérieure aux niveaux explorés, mais respectant le même plan d'ensemble (22082 et 22083 pour MR1052, 22062 et 22066 pour MR1051, 22064 et 22065 pour MR1053).

Le premier état connu de cette pièce (fig.9) est matérialisé par un sol construit à l'aide de galets villafranchiens (SL1091/22063) accusant un fort pendage vers le nord (fig.12). Ce sol de galets a livré une série d'aménagements contemporains de son fonctionnement.

Une banquette en pierres et en adobes (BQ1078/22075 et 22081) est disposée contre le mur MR1053, jusqu'au coin nord de la pièce. Longue de 2,17 m, cette banquette est étroite (largeur oscillant entre 30 et 35 cm). Il se pourrait que cette structure corresponde à une partie du solin d'un mur ancien réutilisé comme support. Remarquons qu'il s'agit d'une des rares banquettes de pierres attestées à Lattes et en tout cas de l'une des plus anciennes, la majorité d'entre elles étant faites alors en terre (De Chazelles 1996, p.312).

Un foyer lenticulaire (FY1075/22071)



• Fig.10 : Maison 2201. Vue du foyer décoré FY1174 équipant le sol 24036

est situé dans l'angle ouest. Il se présente sous la forme d'une tache irrégulière de terre rubéfiée à même le sol.

Dans l'angle de la banquette et du mur MR1052, au nord de la pièce, deux fours en cloche à sole fixe et pleine ont fonctionné successivement (fig.13). Le premier (FR1090, remplissage 22079, sole 22080), ouvert au sud-ouest, a une forme arrondie (diamètre intérieur : 0,75 m; épaisseur moyenne de la paroi : 0,11 m). Le second (FR1076, parois 22073, comblement 22072), se surimposant en partie au premier, a un plan plus irrégulier.

Ce premier état de l'occupation de la salle 1 est datable du milieu du IVe s., et

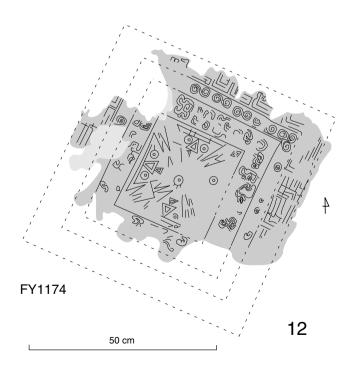
synchrone avec l'unique sol exploré dans la pièce 24/5.

À la fin de cette phase, alors que la salle semble provisoirement abandonnée (comme le montre un amoncellement de blocs de pierre en son centre : 22070) (fig.14), une structure bâtie en fer à cheval (SB1055, 22039) vient obturer la porte d'entrée PR1071 dans l'angle sud. Cet aménagement, construit soigneusement avec des pierres et de tessons de vases (fig.15), délimite une aire de terre battue. Le remplissage cendreux (22055) fait penser à un abri de four, bien qu'aucun reste de structure de cuisson ne soit observable.

Après remblaiement et abandon de la



de la pièce 24/5. • Fig.11 : Maison 2201. Relevé du foyer décoré FY1174.



• Fig.12 : Maison 2201. Vue plongeante du sol SL1091 de la pièce 22/1,

structure SB1055, une série de sols et de minces remblais feuilletés, accusant un fort pendage vers le nord (22040), témoigne d'une nouvelle phase d'occupation de la salle, que l'on peut situer au dernier quart du IVe s. Les minces recharges de réglage s'intercalant entre les sols successifs sont composées de terre limoneuse et cendreuse. Le sol le plus récent a été percé par une série de trois fosses situées à l'est de la pièce et probablement destinées à recevoir des doliums (fig.16): FS1063 (creusement 22035, comblement 22025) près du mur MR1054, FS1061 (22033/22023) et FS1062 (22034/22024) contre le mur MR1052. Ces fosses seront enfin comblées de pierres (fig.17), avant que des remblais (22008 et 22028), contenant du mobilier de la fin du IVe s., ne viennent colmater le tout.

2.5. La maison 3201

La zone 32 prolonge l'îlot 24 vers l'est, contre le parement interne de la fortification. Une lacune, correspondant sans doute à l'emplacement d'une maison disparue, existe entre ces deux ensembles du fait du creusement d'une grande fosse à cet endroit durant la période romaine. Seule subsiste l'habitation la plus occidentale du quartier (maison 3201), dont un état d'occupation du IVe s. est connu. A l'est, cette maison était peu éloignée de la porte ancienne de la fortification, placée dans l'axe de la rue 100 (fig.1).

L'habitation est composée à l'arrière de deux salles contiguës et indépendantes appuyées au parement intérieur du rempart (secteurs 1 et 2), et d'un espace frontal (secteur 3) ouvrant sur la place 123 au nord (fig.18). Les salles arrière sont construites avec d'épais murs en terre massive fondés par endroits sur un socle de gros blocs de pierre. Dans la salle 1, seul les parois nord (MR32013) et ouest (MR32002, épierré) sont conservées, la limite orientale ayant été emportée par la fosse romaine. Dans la salle 2, tous les murs sont connus: MR32002 à l'est, MR32013 au nord et MR32010 à l'ouest, ce dernier tronqué néanmoins dans sa

partie méridionale par la tranchée d'épierrement du rempart qui s'élargit dans ce secteur. La position des portes desservant ces deux salles est invisible, mais restituable avec une suffisante probabilité au milieu de la façade de chacune (fig.18).

L'espace 3, qui sert de vestibule, est limité à l'ouest par un mur qui se termine par un blocage de pierres et de tessons (SB32004) destiné à renforcer l'angle de la maison, et probablement à le protéger des risques de la circulation des véhicules à roues induite par le voisinage d'une des portes de la ville (fig. 19). Ce mur a un court retour en façade, très mince, qui se prolonge par un alignement de cailloutis, indiquant probablement l'existence d'une cloison en matériaux légers fermant au moins partiellement le vestibule en façade. Si l'on restitue les manques par symétrie, on obtient une maison à trois cellules d'un plan bien connu à Lattes (type 3A : cf. Py 1996, p.232-233) qui pouvait atteindre une surface hors tout de 76 m2, pour une surface utile de près de 60 m2.

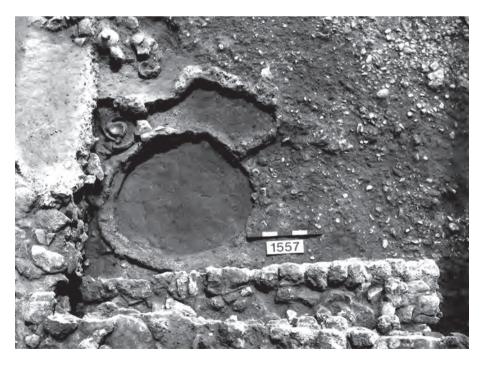
2.5.1. La pièce 32/1

Cette pièce, on l'a dit, n'est que partiellement conservée. La façade MR32013, assez large (55 à 60 cm), possède dans cette partie les restes d'une élévation en terre massive reposant sur un support de gros blocs de calcaire non équarris. Le refend MR32002 devait être construit de même, mais a été en grande partie épierré.

Seule la partie supérieure du remplissage de cette salle a été explorée. Un mince niveau de remblai (32003, 32006) recouvre un sol de terre battue (32017), où un certain nombre de tessons sont écrasés sur place. Sur ce sol se tient, au centre de la pièce, un foyer construit rectangulaire (FY32011) établi sur un radier de forme arrondie de 70 à 81 cm de diamètre composé de tessons d'amphores massaliètes (32016). La sole (32011) a conservé les traces d'un décor composé de deux frises de 5 cm de large, l'une dessinant des chevrons imbriqués réunis par une ligne médiane, l'autre une grecque (fig. 20) (cf. Roux 1996, p.411 et relevé, fig.15, n°4). Une courte banquette construite en bauge, appuyée au mur occiden-



prise de l'ouest. • Fig.13 : Maison 2201. Détail des deux fours successifs (FR1090 et FR1076) établis dans l'angle



nord-est de la pièce 22/1. En bas, la banquette BQ1078. Vue prise du nord. • Fig.14 : Maison 2201. Vue générale de la pièce 22/1 à l'interface entre les deux occupations qui y



ont été reconnues, montrant le comblement de pierres et la structure en « U » (SB1055) établie dans la porte d'entrée. Vue prise de l'ouest.

• Fig.15 : Maison 2201. Détail de la structure bâtie en « U » SB1055 faisant apparaître le

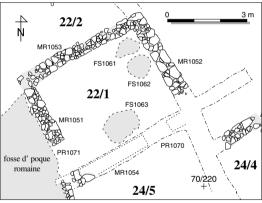


Fig.18: Plan de la maison 3201: pièces 32/1 et 32/2 et vestibule 32/3.
Fig.19: Maison 3201. Détail du renforcement de l'angle nord-ouest du vestibule 32/3 avec



double parement de pierres et de tessons de vases.

• Fig.16 : Maison 2201. Plan de la salle 22/1 lors de sa deuxième occupation, avec l'établissement de fosses proba-



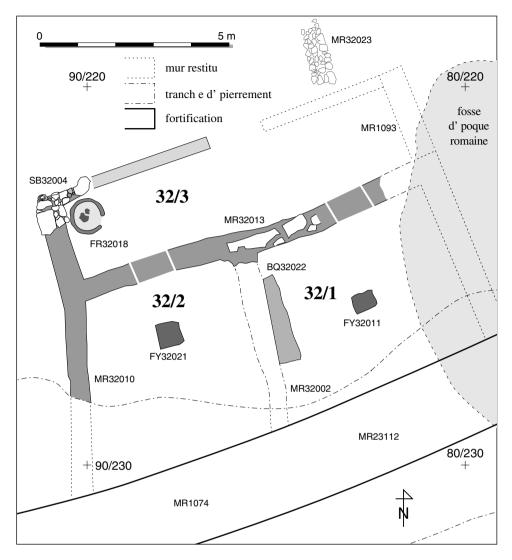
blement destinées à implanter des doliums.

• Fig.17 : Maison 2201. Vue du dernier sol conservé de la salle 22/1, prise de l'ouest. On remarque le remplissage de pierraille colmatant les fosses.

tal (BQ32022), est en relation avec ce même niveau. Conservée sur 2,30 m de long, elle présente une largeur faible quoique variable (30 à 50 cm) (fig.18). Le sol et les remblais qui le recouvrent ont fourni peu de mobilier, ce qui rend malaisée leur datation. La synchronie avec l'occupation des autres pièces de la maison ne fait cependant aucun doute.

2.5.2. La pièce 32/2

La pièce 32/2 est limitée à l'ouest par le mur MR32010, au nord par le mur MR32013 et à l'est par le mur MR



un blocage de grosses pierres et de tessons. Vue prise du sud.

32002. C'est une pièce quadrangulaire d'au moins 16 m2 (mais la surface exacte est difficile à déterminer car une partie de la salle au sud a été détruite lors de l'épierrement du rempart). Si le mur oriental a été épierré, les deux autres ont conservé leur base en terre massive. Deux sondages dans cette base (fig.21 à gauche) ont permis des observations précises sur leur technique de construction : ces parois ont été établies sans tranchée de fondation, à partir d'un niveau qui passe sous les sols de la maison. Côté extérieur, les parements de bauge n'étaient pas protégés, comme en témoigne leur érosion. Le mur MR32010 possède une largeur irrégulière de 55 à

65 cm et il est conservé sur 45 cm de haut. Son matériau constitutif, homogène de bas en haut, est un limon grossier de couleur beige ou grise contenant des petits nodules jaunes ou verdâtres, des inclusions peu nombreuses de charbons de bois, petits cailloux et concrétions calcaires, quelques tessons et quelques moellons de calcaire et de grès. Le parement interne est bien vertical mais l'autre présente un léger fruit, peut-être dû à l'érosion. Le mur MR32013 est haut de 45 cm et large de 70 cm. Sur une hauteur de 12 cm, il montre une structure finement litée puis, au-dessus, une couche homogène de limon d'une épaisseur de 10 cm et,

enfin, une terre semblable à celle de MR32010 (De Chazelles 1996, p.275 et fig.16).

La stratigraphie du remplissage de la salle n'a été que très superficiellement explorée. Sous une première couche limoneuse (32007) qui pourrait correspondre à un niveau d'effondrement ou de dilution des murs ouest et nord de la pièce, on a dégagé un niveau de sol (32012) composé de fines couches d'argile jaune successives, séparées par des inclusions cendreuses. En relation avec ce sol aux multiples réfections se tient, au centre de la pièce, un foyer construit décoré (FY32021) (fig.21) : les angles de la plage centrale sont ornés d'au



• Fig.20 : Maison 3201. Élément de foyer décoré (FY32011) retrouvé au centre de la pièce 32/1.

• Fig.21 : Maison 3201. Vue générale du sol 32017 de la pièce 32/1



et des murs de terre massive qui la limitent. Photo prise du sud. • Fig.22 : Maison 3201. Relevé du foyer décoré FY32021 équipant le sol 32012



de la pièce 32/2.

moins deux « M » à double jambage imbriqués; une frise de 2 à 3 cm de large, conservée sur un côté, porte les traces d'incisions parallèles disposées en diagonale par rapport à l'axe du décor (fig.22) (Roux 1996,

p.411). Ce niveau, correspondant à une utilisation de type « séjour » (comme le montrent le sol soigneusement enduit d'argile, le foyer décoré central et la rareté des traces d'activité), est datable du milieu du IVe s.

2.5.2. Le vestibule 32/3

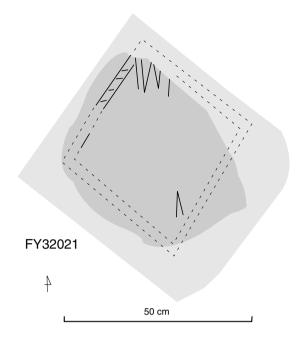
L'espace allongé 32/3 servant de vestibule à la maison est profond de 2,10 m et se place devant les deux autres pièces. Il

est limité à l'ouest par le prolongement du mur 32010 qui est renforcé à son extrémité nord par des blocs de calcaire et des gros tessons (32004) (fig.19). Au nord se trouvait peut-être une cloison en matériaux périssables, ou bien le vestibule était directement ouvert sur toute sa longueur sur la place 123. La différence de stratigraphie à l'intérieur et à l'extérieur de cet espace et une traînée de cailloutis (32005) dans l'axe de l'angle nord-ouest incitent plutôt à imaginer que celui-ci était au moins partiellement fermé, comme on l'a indiqué ci-dessus. Seule une couche de remblai a été fouillée dans ce secteur (32008). A la base se tenait un sol concrétisé notamment par la présence, dans l'angle nord-ouest du vestibule, d'une base de four en cloche (FR32018), dont les parois étaient renforcées par des petites pierres, et dont la sole pleine et lissée, montrant des traces de rubéfaction (fig.23), était établie sur un radier de tessons. Cette structure, comme le remplissage cendreux, montre que le vestibule servait entre autres aux activités culinaires.

Un sondage mené au nord du vestibule (secteur 4), où ont été fouillées plusieurs couches de sédimentation cendreuses séparées par des pavements de fragments d'amphore de Marseille (32014, 32019, 32020, 32025 et 32026), a montré que la maison ouvrait directement sur la place 123, en partie utilisée comme cour par les voisins immédiats. Ces couches, à net pendage vers le nordouest, prolongent le niveau d'occupation du secteur 3 et permettent, par un abondant mobilier, d'en conforter la datation dans les deuxième et troisième quarts du IVe s. av. n. è.

2.6. Mise en phase des quartiers 22, 24 et 32

Le type de fouille extensive qui a concerné les zones 22, 24 et 32 ne permet pas de disposer dans chaque secteur de stratigraphies épaisses et de relations d'antériorité/postériorité entre phases successives. L'examen du mobilier est donc le principal moyen disponible pour assurer la datation des niveaux d'occupation



• Fig.23 : Maison 3201. Four à sole fixe FR32018 retrouvé dans l'angle nord-ouest du vestibule 32/3.



• Fig.24 : Vue générale des quartiers méridionaux de la ville de Lattes aux environs de la porte récente, permettant de situer

explorés et des architectures qui leur sont liées.

Deux pièces cependant ont livré une stratification relative, avec de sensibles évolutions dans les faciès mobiliers à même de fonder une sériation chronologique.

Il s'agit d'abord de la pièce 24/1 de la maison 2401, où une première occupation, scellée par un riche remblai, fournit le lot de mobilier le plus ancien rencontré dans les zones en question. Cette occupation peut être située dans le premier quart du IVe s., avec notamment les Us 24013,



les îlots 25 et 33. Vue prise du sud-ouest.

• Fig.25 : Plan de la maison 2501 située dans l'angle intérieur d'un redan de la fortification. Pièces 25/1 et 25/2, et cour 25/5.

24020 et 24022, pour s'en tenir à celles qui ont livré du mobilier. On rangera ces niveaux dans la phase 22-33E. Au-dessus, on repère les traces d'une occupation plus récente (Us 24003 et 24004), antérieure à la fin du IVe s., que l'on attribuera faute de mieux aux deuxième et troisième quarts de ce siècle (phase 22-33D).

L'autre secteur stratifié est la pièce 22/1 de la maison 2201 : ici encore, deux horizons successifs ont été reconnus. Le premier horizon (sol de gravier et structures reliées) regroupe notamment les Us suivantes : 22039, 22055, 22070, 22076 et 22079, dont le mobilier appartient aux environs du milieu du IVe s. On les affectera comme précédemment à la phase 22-33D. Le second horizon (sols stratifiés, fosses et remblai final) appartiennent clairement au dernier quart du IVe s., avec

notamment les Us 22008, 22023, 22024, 22025, 22028 et 22040. Ces couches constituent l'ensemble protohistorique le plus récent des zones concernées, auquel on attribuera le numéro de phase *22-33C*.

Dans tous les autres secteurs (24/2 et 3, 24/4 et 4A, 32/1 à 4) n'est connue qu'une seule occupation, caractérisée par des mobiliers du plein IVe s. Les unités stratigraphiques correspondantes seront donc regroupées dans la phase 22-33D, couvrant les deuxième et troisième quarts du IVe s. Remarquons que cette phase, munie il est vrai d'une datation lâche, est la seule qui soit attestée dans l'ensemble des pièces des maisons étudiées dans les trois zones contiguës s'étendant à l'est de la porte ancienne de l'enceinte méridionale.

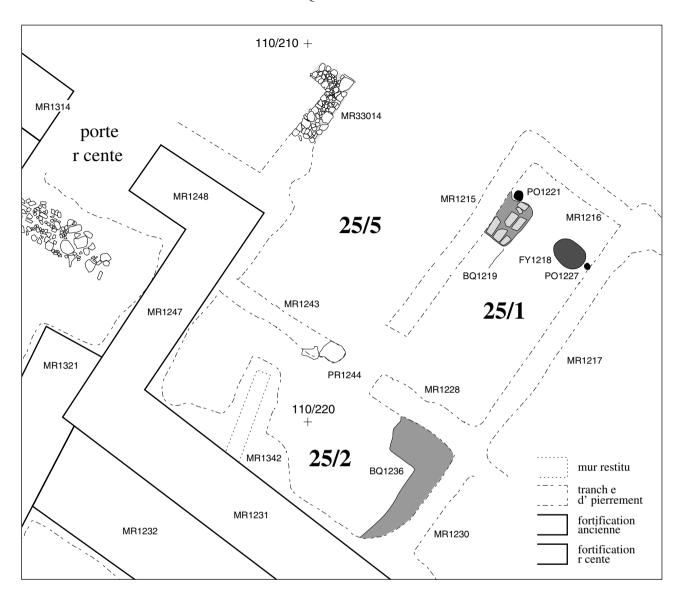
On réservera enfin une phase 22-33B aux niveaux d'époque romaine (notam-

ment la grande fosse du Ier s. de notre ère située entre les maisons 2201 et 3201), et une phase 22-33A aux niveaux remaniés ou post-antiques (notamment les nombreuses tranchées de spoliation qui ont en grande partie détruit l'architecture des quartiers en question).

3. À l'ouest de la porte de l'enceinte

3.1. Présentation des îlots 25 et 33

Ces deux îlots occupent l'espace compris entre la porte ancienne « 23/8 » et la porte récente « 23/6 » perçant l'enceinte méridionale. Le premier (îlot 25), constitué de deux grandes maisons (2501 et 2502) reproduisant des plans symétriques de part et d'autre d'un long mur mitoyen, est limité par des espaces ouverts à l'est



• Fig.26 : Maison 2501. Sol SL1220 de la pièce 25/1, vu du nord, avec foyer, trous de poteau, banquette de briques crues.

(place 123) et au nord (rue 125), et s'insère au sud et à l'ouest dans l'angle intérieur d'un redan de la courtine archaïque (fig.12 et 24).

Le second (îlot 33), constitué en vérité d'une seule habitation (maison 3301), s'appuyait à une tronçon de courtine plus tard percé par une porte. Si l'épierrement profond de cette partie de la muraille ne permet pas d'observer la partie ancienne de l'élévation, son existence est assurée au moins jusqu'au milieu du IVe s. du fait de la présence de cette demeure contre son parement intérieur (fig.1 et 24).

3.2. La maison 2501

La maison 2501 prend place dans un redan intérieur du rempart archaïque, entre les habitations 2502 et 3301 étudiées ci-après (fig. 1 et fig.24, en haut à droite). Appuyée au rempart à l'est et au sud, elle se compose de deux pièces disposées en angle (secteurs 1 et 2) et d'un espace ouvert (secteur 5) fonctionnant apparemment comme cour (fig.25). Le tout couvre environ 96 m2, soit un rectangle de 11,5 sur 8,4 m en dimensions moyennes (cf. Py 1996, p.223-224). Les

niveaux fouillés sur l'ensemble de la surface de cette habitation, qui ne concernent que le dernier état conservé, se situent globalement aux environs du milieu du IVe s. av. n. è. ou un peu avant.

3.2.1. La pièce 25/1

La pièce 25/1 est une cellule de plan rectangulaire d'un peu moins de 20 m2 (6,5 sur 3 m environ) orientée perpendiculairement au rempart. Elle est limitée au nord par le mur MR1216 qui possédait une élévation de terre massive (25006)



• Fig.27 : Maison 2501. Détail de la construction de la banquette d'adobes BQ1236 équipant le sol SL1229 de la pièce 25/2. Vue prise du sud.



• Fig.28 : Maison 2501. Sol SL1229 et enduit 25027. On remarque, en biais, la tranchée de spoliation d'un mur plus tardif (MR1342) épierré à partir du rempart.

dont on a observé l'arasement (25021). Ce mur était muni d'un enduit d'argile du côté intérieur (25005). Au sud, le mur MR1228 sépare la pièce 1 de la pièce 2 : cette cloison possédait également une élé-

vation de terre partiellement conservée (25029), tandis que d'autres parties ont été détruites tardivement (25030) et comblées de sédiments rapportés (25023), avec quelques éléments de datation récen-

te (céramique campanienne, claire B, africaine de cuisine, amphore italique, de Bétique...). À l'ouest, une façade séparant la pièce du secteur 5 (MR1215) est faite de même (élévation de terre : 25003; arasement : 25020). On observe la présence d'un enduit d'argile jaune sur les parois de cette structure, aussi bien vers l'intérieur de la pièce (25002) que vers l'extérieur, du côté du secteur 5 (25004). À l'est enfin, le mur MR1217 joue le rôle d'un refend (tout autant sans doute que d'une faîtière) séparant la maison 2501 de la maison 2502 mitoyenne. Ce mur est largement épierré (creusement de la tranchée d'épierrement : 25010, comblement : 25009, élévation fantôme : 25022). La porte de la pièce 25/1 se trouvait dans l'angle sudouest, où la façade s'interrompt, et ouvrait donc dans l'angle de la cour 25/5.

La fouille de cette salle a été limitée aux niveaux les plus récents conservés. Sous un décapage de surface qui a mis en évidence un remblai argilo-limoneux jaunâtre (25001), on rencontre un sol d'habitat (SL1220) marqué par l'apport d'une fine couche de terre argileuse fine et très claire (25013) et par une série d'aménagements (fig. 26).

Un grand foyer lenticulaire (FY1218), placé au fond de la pièce non loin du mur MR1217, se présente sous la forme d'une tache rubéfiée de forme ovalaire (65 x 90 cm). Ce foyer est séparé du mur par un calage de poteau (PO1227) constitué par la partie supérieure d'une amphore de Marseille (25017) enfoncée dans une fosse (25018) et comblé de terre sombre (25015). La fonction de poteau n'est pas déterminée : il est probable que la protection de sa base par un col d'amphore est liée à la proximité du foyer.

Côté opposé, une banquette en terre (BQ1219) est adossée au mur MR1215 (longueur conservée : 1,25 m ; largeur moyenne : 0,75 m ; hauteur conservée : 0,08 m). L'élévation (25012) est constituée de gros fragments de briques crues et d'adobes entières posés à plat (fig. 26), liés par de la terre brune. Cette banquette devait se prolonger vers le sud, où des traces sont encore visibles. Vers le nord, elle est limitée par un trou de poteau creu-

sé en pleine terre (PO1221) et comblé d'une terre foncée (25008), avec un tesson de dolium servant de calage.

Ce niveau d'occupation repose sur une couche fortement teintée par des charbons de bois et de la cendre qui peut correspondre à une sédimentation progressive du même sol (25019).

3.2.2. La pièce 25/2

La pièce 25/2 occupe un espace rectangulaire d'une surface approximative de 34 m2 situé dans l'angle interne du redan que dessine le rempart à cet endroit (fig.1 et 25). Le long côté de la pièce s'appuie au sud à la courtine archaïque MR1231. Au nord-est, cette pièce possède une cloison commune avec la pièce 25/1 (MR1228), décrite ci-dessus. Au nord-ouest, le mur MR1243 sépare cette pièce de l'espace extérieur 25/5 et montre les traces d'une élévation en terre (25038, arasement 25039). L'extrémité est renforcée par des pierres, et laisse place à une porte de 1,2 m de large (PR1244) munie d'un seuil légèrement proéminent construit en terre (25037). Cette entrée est située au contact de la porte de la salle 1, ce qui n'est pas sans poser un problème pour la restitution de l'agencement des systèmes de fermetu-

Côté est enfin, le mur MR1230 a conservé une partie de son élévation en terre massive (25026, 25032, 25054) : aucune trace d'utilisation de briques ne s'y remarque, la structure n'est pas litée, mais comprend des inclusions de fragments de céramique et de quelques esquilles d'os. Cette paroi est recouverte des deux côtés par un enduit argileux clair (25027 et 25028) (fig.28).

Le niveau supérieur du remplissage de la salle est uniformément constitué par une couche de remblai d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur, de texture limoneuse (25024), provenant sans doute d'une destruction des superstructures. Cette strate repose sur un sol d'argile battue assez soigné (SL1229, 25025) (fig.28). Sur ce sol et dans l'angle nord-est de la pièce a été construite une banquette en angle (BQ1236), composée d'adobes frag-



Vue prise de l'est.

- Fig.29 : Plan de la maison 2502 : pièces 25/3 et 25/4 et grenier 25/6.
- Fig.30 : Maison 2502. Relevé du foyer décoré FY25045 équipant le sol 25043 de la pièce 25/4.

mentées (25031) (fig.27), qui atteint une largeur maximale de 0,96 m. Aucun autre aménagement ne se remarque dans cette grande salle, qui a pu servir au séjour et/ou au repos.

Relevons pour finir qu'une tranchée d'épierrement, partant de la courtine méridionale, coupe la salle en biais, signalant la spoliation d'un mur (MR1342) (fig. 25 et 28). Cette structure, cependant, épierrée à partir de la tranchée de récupération du rempart, et entamant un sol qui s'avère homogène de part et d'autre, doit être rapportée à une époque postérieure à l'existence de la maison dont il est ici question.

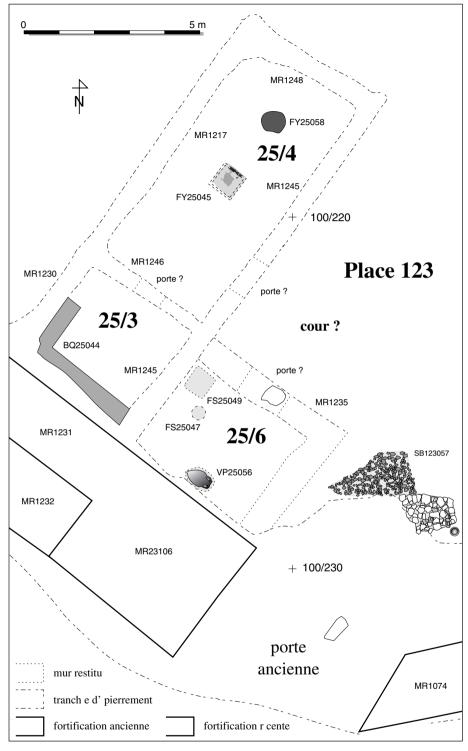
3.2.2. La cour 25/5

Il s'agit d'un espace rectangulaire limité par la façade de la salle 25/1 à l'est, celle de la salle 25/2 au sud et l'angle de la maison 3301 à l'ouest (fig.25). Par contre le côté nord s'ouvre largement sur la rue 125. La surface concernée est d'environ 36 m2 (4,5 m x 8 m). Le seul niveau qui ait été fouillé dans ce secteur (25036) est composé d'une accumulation de micro strates cendreuses semblant correspondant à une sédimentation complétée par des

recharges ponctuelles. Les caractères de cette couche comme l'organisation topographique incitent à interpréter ce secteur comme une cour privative, communiquant avec une zone de circulation et distribuant les deux pièces d'habitation. Aucune trace d'activité particulière n'y a été relevée.

3.3. La maison 2502

Cette deuxième et ultime maison de l'îlot 25 se tient immédiatement à l'est de la précédente, avec laquelle elle partage un long mur mitoyen (MR1230-1217). Son petit côté, au sud, est appuyé au rempart, la façade la plus orientale étant alignée au piédroit de la porte ancienne de la fortification. La face nord est bordée par la rue 125. L'habitation est composée de trois pièces disposées en angle, dont deux devaient ouvrir sur une encoignure de la place 123, peut-être en partie privatisée (fig. 29). Les portes équipant les différentes salles ne sont pas localisées avec certitude à cause de l'important épierrement qu'ont subi les murs, et la solution proposée ici, qui fait communiquer les pièces 3 et 4 et laisse la pièce 6 indépendante, reste, bien que plausible, une hypothèse de travail.



• Fig.31: Maison 2502, pièce 25/4. Démontage du foyer FY25045 faisant apparaître la fosse d'im-

3.3.1. La pièce 25/3

La salle 25/3, presque carrée et de petite dimension (3,3 m environ de côté,

soit moins de 11 m2 utiles), a la position d'une pièce de fond, aveugle, dans l'angle de la maison. Elle est séparée du secteur 2 à l'est par le mur MR1230, dont l'élévation de terre massive et les enduits ont été décrits ci-dessus. Au sud, elle s'appuie à la courtine (MR1231), tandis qu'à l'ouest, elle possède un mur mitoyen avec la salle 6 (MR1245), très largement épierré, peutêtre dès l'Antiquité (25014). Enfin au nord, un refend, également épierré (25016), la sépare de la salle 4 (MR1246). C'est dans ce mur que l'on suppose se tenir une porte, assurant la communication avec la pièce principale.

Les niveaux superficiels du remplissage de cette salle sont formés de remblais très fins (25036 et 25040) de couleur jaune à brun. Le sol sous-jacent est constitué par une recharge argileuse (25053) en relation avec une banquette en bauge (BQ25044) large de 0,73 m et conservée sur une épaisseur de 3 à 4 cm, qui courrait à la fois le long du parement interne du rempart et d'une partie du mur MR1230.

3.3.2. La pièce 25/4

La surface nettement supérieure et la disposition de cette salle en font à l'évidence la pièce principale de la maison, comme le montre aussi certains de ses équipements. C'est une cellule allongée de 3,5 sur 7,5 m, soit plus de 26 m2 utiles, délimitée au sud et à l'est par les murs MR1246 et MR1217 déjà connus, au nord par le mur MR1248 en façade sur la rue 125, et au sud par le mur MR1245 en façade sur la place 123 (fig.29), dans lequel on suppose se trouver la porte d'entrée. Ces deux murs ont été totalement épierrés dès une date ancienne, comme le montre l'homogénéité du mobilier recueilli dans la tranchée d'épierrement (25014).

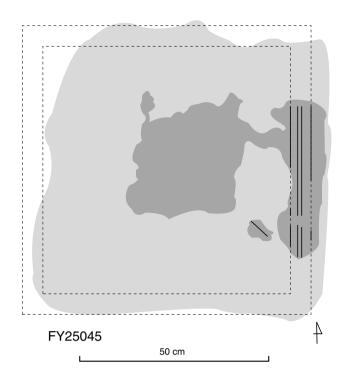
Le seul niveau de sol fouillé (25043) est associé à un foyer décoré (FY25045) placé au centre de la pièce. Ce foyer, quadrangulaire (0,75 x 0,80 cm conservés) est composé d'une sole d'argile lissée (25045), décorée sur son pourtour de quatre incisions parallèles et, au coin de la plage centrale, d'une incision en diagonale représentant les restes d'un « M » (fig. 30) (Roux 1996, p.411). Cette sole reposait sur un radier de tessons (25051) (fig. 31) et sur une couche d'argile à inclusions de nodules calcaires d'un type souvent

employé pour la construction des foyers lattois (25052), le tout implanté dans une fosse carrée relativement profonde. Dans la même pièce, mais cette fois décentré, se trouvent un autre foyer, sans doute légèrement plus récent, marqué par la présence d'un radier de tessons (FY25058) (fig.32).

3.3.3. La pièce 25/6

Cette pièce mesurant environ 5,5 sur 3 m est adossée au parement intérieur du bastion MR23106 de l'enceinte archaïque, à l'est de la pièce 3. Elle est séparée de cette salle par le refend MR1245 déjà décrit. Au nord le mur MR1235, largement épierré, fait façade sur la place 123. C'est dans ce mur que l'on restitue l'unique porte permettant de pénétrer dans cette salle, qui paraît indépendante. Une pierre plate, retrouvée dans la tranchée de récupération, a pu appartenir au seuil de cette ouverture. Le mur oriental de la pièce, également épierré et peu visible à cause de la proximité de la fosse de spoliation de la porte primitive du rempart (zone 23, secteur 8), devait se situer dans le prolongement du piédroit de cette porte (fig.25).

Un décapage de surface (25041) a mis au jour un niveau de sol de terre battue (25048) sur lequel sont visibles plusieurs aménagements : une fosse quadrangulaire (FS25049) d'environ 60 cm de côté et de 17 cm de profondeur (creusement : 25049, comblement : 25046), placée à l'angle des murs MR1245 et MR1235, pourrait correspondre par sa forme et ses dimensions à l'implantation d'une cuve de stockage en torchis. Non loin, vers le centre de la salle, se tient une petite fosse circulaire (FS25047) de 37 cm de diamètre et 11 cm de profondeur (creusement: 25047, comblement: 25050) correspondant visiblement à un calage de petit dolium, qui aurait été en relation fonctionnelle avec la fosse carrée voisine. Enfin, contre le rempart, une fosse ovale de 0,48 sur 0,40 m (25057) contenait la base d'une amphore de Marseille en position couchée (VP25056) (fig.29). L'ensemble de ces documents suggère assez clairement une resserre, dont la position supposée indépendante par rapport à la zone de vie apparaît logique.



plantation carrée, son remplissage et la structure du radier de tessons. Vue prise de l'ouest.

3.4. La maison 3301

La maison 3301, située au nord-ouest de l'îlot 25, était appuyée à la courtine du rempart avant l'ouverture de la porte récente (fig.1). Elle comptait au moins deux pièces, inégalement conservées. La pièce 33/1, à l'ouest, a été en grande partie entamée par un sondage du Groupe Archéologique Painlevé (sondage 1/1964) (Arnal 1974, p.30-39; Py 1988, p.70, notice n°3). On a pu retrouver précisément les contours de ce sondage (fig.33), et replacer l'architecture qui avait été observée dans les niveaux contemporains (Arnal 1974, fig.10), ce qui a permis de restituer le dessin complet de la salle et d'en estimer les dimensions (environ 10 m2). La pièce 33/2 à l'ouest n'a conservé qu'une partie de sa façade. Il est probable que cette maison était complétée par un espace ouvert au nord, mais l'essentiel de ce secteur se trouvait dans le sondage ancien, ce qui exclut toute certitude (Py 1996, p.227-228).

3.4.1. La pièce 33/1

La pièce 33/1, de petite dimension (largeur 3,4 m, profondeur inconnue), s'appuie au sud au rempart archaïque (MR1314). Elle est délimitée à l'ouest, vers l'îlot 27, par un mur en partie épierré (MR1289 : creusement de la tranchée d'épierrement : 27107, remplissage 27108) dont reste une partie de l'élévation de terre. Les limites nord ne sont pas connues, car la pièce a été recoupée par le sondage 1 du GAP. Toutefois les auteurs de ce sondage mentionnent l'existence d'un fossé est-ouest qui pourrait correspondre à la façade épierrée. A l'est se tient un mur en terre (MR33028 : élévation en terre massive: 33029; arasement du mur 33028) qui sépare la pièce 33/1 de la pièce

L'occupation étudiée se réduit à un sol enduit d'argile blanchâtre (SL33002); ce sol est presque horizontal, avec un léger pendage vers le nord-est. Le même type d'enduit clair remonte contre le mur

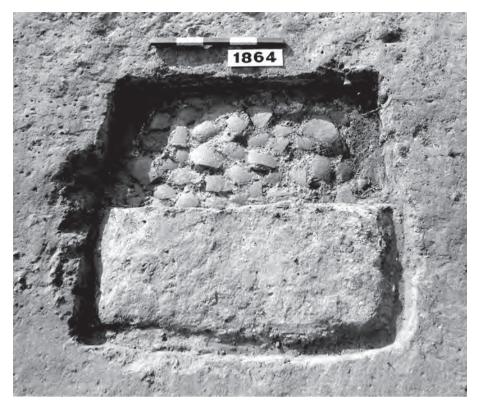


Fig.32: Maison 2502. radier de tessons du foyer FY25058 de la pièce 25/4.
Fig.33: Plan de la maison 3301: pièces 33/1 et 33/2, limites du

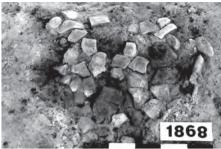
MR33028. Un foyer lenticulaire (FY33033) se trouve au centre; près de ce foyer s'étend une lentille de cendres consécutive à son balayage (33003). Au sud, l'épierrement du rempart a provoqué une fissure dans ce secteur et un affaissement très net du terrain. Reposant sur le sol, un fond d'amphore massaliote renversé présente des traces d'éléments carbonisés. La pièce a été ensuite recouverte d'un remblai (33001) fait de limon jaune friable, présentant dans la partie nord-est des restes d'adobes concassées (destruction de superstructures).

3.4.1. La pièce 33/2

La pièce 33/2, de taille semblable à la précédente (4,3 sur 3,3 m), est un espace de plan trapézoïdal, limité au nord par un mur (MR33014) comportant deux assises de moellons de calcaire dur (33016) ainsi qu'une arase de tessons d'amphore et de

mortier massaliètes (33014). Cette structure n'est conservée que sur 1 m de long. A l'est, la pièce est séparée de la cour 25/5 par une façade (MR33005) comportant également deux assises de pierres (33015) et une arase de tessons de types divers (amphores massaliète, ibérique, étrusque, céramique à pâte claire) (33005). Conservé sur 2 m de long, ce mur a été épierré au sud (creusement de la tranchée d'épierrement: 33009, remplissage: 33008). L'épierrement a dû être entrepris à partir de la tranchée de récupération du rempart qui borde le secteur au sud, à une date tardive, comme l'indique la présence de mortier de chaux dans le comblement 33008. A l'ouest se trouve le mur en terre MR33028 mentionné plus haut. Dans cette salle, trois niveaux d'occupation ont été repérés, présentant des aménagements différents alors que les limites du secteur restent les mêmes.

Un premier niveau d'occupation est



sondage ancien du GAP.

concrétisé par la présence d'un sol d'argile blanchâtre (SL33027) qui recouvre tout le secteur mais ne présente aucun aménagement particulier. Sur ce sol, de nombreuses traces de cendres sont toutefois visibles.

La salle est ensuite recouverte par une couche de remblai de limon argileux (33026) dans lequel on note quelques fragments de torchis. Un nouveau sol d'argile gris clair (SL33021) est aménagé. Il est muni au centre de la pièce d'un foyer construit (FY33022) avec une couche d'argile de préparation (33025) supportant un radier de tessons d'amphore massaliète (33023) et une sole de terre rubéfiée (33022). Une banquette en bauge (BQ33024) est alors créée contre le rempart au sud, sur toute la longueur de la pièce (4 m de long sur 90 cm de large). L'utilisation de ce sol est marquée par l'accumulation d'une mince couche cendreuse (33020) au milieu de la salle.

Un nouvel aménagement du secteur est ensuite entrepris. Une couche de remblai de limon gris (33017) rehausse le niveau d'occupation. Un nouveau sol est installé (SL33013) grâce à l'épandage d'une pellicule de limon sableux de couleur blanchâtre. Un autre foyer (FY33006; radier de tessons d'amphore massaliète : 33007; sole d'argile rubéfiée : 33006) est construit à l'aplomb du précédent. A côté de ce foyer se remarque une sorte de cendrier formé par une dépression dans le sol (60 cm de diamètre pour 10 de profondeur), comblée par des cendres, des charbons de bois, ainsi que des tessons de céramique brûlés (33011). La banquette (BQ33024) reste en fonctionnement durant cette étape.

3.5. Mise en phase des quartiers 25 et 33

Pour les quartiers situés à l'ouest de la porte ancienne du rempart, le même problème se pose pour la mise en phase qu'à l'est de la porte : la minceur des niveaux explorés, la simplicité de la stratigraphie limitée le plus souvent à la dernière occupation conservée sous les labours, provoquent une indigence de relations stratigraphiques verticales susceptibles de préciser la chronologie. Seule la pièce 2 de l'îlot 33 a donné plusieurs sols empilés, mais se succédant apparemment dans un court laps de temps.

Dans l'îlot 25, toutes les couches homogènes semblent d'époque proche dans tous les secteurs fouillés. Les liaisons observées avec une architecture assez uniforme dont les éléments entretiennent des relations logiques de complémentarité (cloisons et murs communs à plusieurs pièces, absence de traces de réfection du bâti), incitent à regrouper les unités stratigraphiques du IVe s. dans une même phase. Le mobilier indique les deuxième et troisième quarts du IVe s., ce qui correspond à la phase 22-33D des quartiers méridionaux.

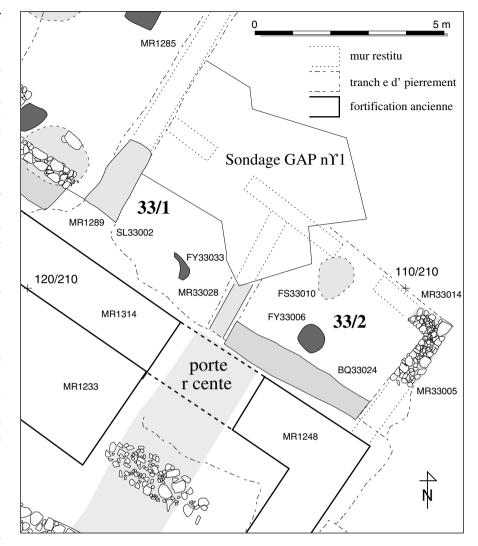
Les couches de l'îlot 33 ayant livré un mobilier homogène paraissent caractéristiques du début du siècle. On les rangera globalement dans la phase 22-33E, datée entre 400 et 375.

Dans chaque îlot, la phase 22-33A est réservée aux ensembles perturbés ou de formation post-antique, notamment aux tranchées d'épierrement fort nombreuses dans ce secteur.

4. Conclusion

La fouille des quartiers méridionaux de la ville protohistorique, bien que superficielle car destinée avant tout à compléter le plan urbain, a eu quelques résultats intéressants pour la connaissance de l'habitat du IVe s. de Lattes.

Les quartiers en question, tous appuyés à l'enceinte, s'intègrent dans une série déjà bien illustrée sur le site, à travers



les fouilles de la zone 1 (et notamment de l'îlot 1C étudié ci-dessus par Jean-Claude Roux), de la zone 7-est (maisons 701 à 704 : López 1994, p.103-126; Py 1996, p.190-194) et de la zone 27 (étudiée cidessus par Denis Lebeaupin). De fait, pour des raisons topographiques (pendage des couches vers l'intérieur du site), c'est principalement ce type de quartier périphérique qui illustre actuellement l'habitat du IVe s. de Lattes, à l'exception des îlots 1D et 4-sud établis en bordure de la rue 100. La position des maisons contre le parement intérieur du rempart, et les contraintes topographiques que cela induit, expliquent en partie la ressemblance de plusieurs maisons de ces zones. Néanmoins, si l'on tient compte de l'ensemble de la documentation lattoise sur l'habitat de l'âge du Fer, il est clair également que les plans en question s'intègrent à des schémas plus généraux, qui se retrouvent à d'autres époques dans divers quartiers de la ville.

Ainsi, des habitations à deux pièces contiguës et communiquant latéralement, comme les maisons 2401 et 2201 (type 2C), sont attestées dans l'îlot 8 au IIe s. (maisons 802 et 803 : Py 1996, p.201-203). Le schéma à deux pièces indépendantes donnant sur une aire ouverte, auquel se rattache les maisons 3201 et

3301 (type 3A) est largement illustré entre le IVe et le IIe s. dans les îlots 3, 4, 7 et 8 (Py 1996, p.232, fig.8). Enfin, le schéma à une pièce de fond donnant sur un vestibule fermé, illustré par la maison 2402, est l'un des plus fréquents de l'habitat lattois (type 2B: *ibid.*, p.230, fig.5).

Plus originales sont les grandes demeures de l'îlot 25 (maisons 2501 et 2502), tant par leur plan en angle autour d'un espace ouvert que par leur surface conséquente pour l'époque (70 et 96 m2). J'ai évoqué précédemment l'idée que de tels ensembles auraient pu résulter de l'ajout d'une grande salle perpendiculaire au rempart à des maisons antérieurement plus traditionnelles (Py 1996, p.223), mais cette proposition, en l'absence de fouille stratigraphique profonde, reste pour l'heure une hypothèse invérifiable.

Un autre intérêt de ces fouilles a été de confirmer l'aspect encore relativement lâche de l'urbanisme du IVe s. Ici en effet, de grands dégagements, du type de la place 123 ou de la rue/place 125, se trouvent devant les maisons, qui en utilisent parfois quelques secteurs à des fins privatives: ainsi apparemment devant la maison 3201, sans doute dans l'angle mort de la maison 2502, et, plus sûrement, dans la maison 2501 où un espace non couvert, prolongeant la zone 125, a visiblement le statut de cour. Cet aspect est également sensible dans la zone 7-est (cour 4C et passage nord-sud) et dans la zone 27 (cour 3/4), mais les fouilles de la zone 1 (supra) montrent aussi que l'existence de dégagements ou d'espaces non bâtis put être provisoire, et s'intercaler entre deux phases où l'architecture était plus dense.

Enfin, outre l'apport à la connaissance de la culture matérielle du IVe s., les recherches sur les quartiers méridionaux ont fourni une documentation non négligeable sur les techniques de construction et les aménagements intérieurs de l'habitat de cette époque. Dans le premier domaine, on rappellera que c'est ici, dans les maisons 2501, 3201 et 3301 notamment, que furent pour la première fois identifiés les murs en terre massive que l'îlot 1 allait ensuite abondamment illustrer (voir la contribution de C.-A. de Chazelles dans cette même livraison). Quelques originalités sont aussi à signaler, comme le sol de petits galets de la maison 2201, seul connu à ce jour sur le site pour cette période.

L'équipement semi-mobilier est plus classique, qu'il s'agisse des foyers décorés (Roux 1996), des fours à sole fixe (Py 1992), des banquettes d'adobes (mais avec aussi un exemple précoce de banquette en pierres), des sols et enduits de limon fin, qui se retrouvent couramment sur le site. Le bâti en « U » de la maison 2201 (fig.15), probable abri de four, trouve également une comparaison proche et contemporaine dans la zone 7-est (López 1994, p.111, fig.18).

BIBLIOGRAPHIE

Arnal 1974 : J. Arnal, R. Majurel et H. Prades, *Le port de Latta-ra, Lattes, Hérault,* Bordighera-Montpellier, 1974, 240 p.

De Chazelles 1996 : C.-A. de Chazelles, Les techniques de construction de l'habitat antique de Lattes, dans *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, Lattara 9, 1996, p. 259-328.

Garcia 1996 : D. Garcia, Dynamique de développement de la ville de Lattara, implantation, urbanisme et métrologie (VIe s. av. n. è.-IIe s. de n. è.), dans *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, Lattara 9, 1996, p.7-24.

Lebeaupin 1996 : D. Lebeaupin, Les rues et les places de Lattes, stratigraphie, fonction et évolution des voies publiques, dans *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, Lattara 9, 1996, p.103-139.

López 1994 : J. B. López, La fouille des îlots 7-est et 7-ouest, dans Exploration de la ville portuaire de Lattes, les îlots 2, 4-sud, 5, 7-est, 7-ouest, 8, 9 et 16 du quartier Saint-Sauveur, Lattara 7, 1994,

p.97-144.

López 1996 : J. B. López et A. Net, L'enceinte de la ville antique de Lattes, dans *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, Lattara 9, 1996, p.25-82.

Py 1988 : M. Py, Sondages dans l'habitat antique de Lattes : les fouilles d'Henri Prades et du Groupe Archéologique Painlevé (1963-1985), *Lattara 1*, 1988, p.65-146.

Py 1992 : M. Py, Fours culinaires de Lattes, dans *Recherches sur l'économie vivrière des Lattarenses*, Lattara 5, 1992, p.259-286.

Py 1996 : M. Py, Les maisons protohistoriques de Lattara (IVe-Ier s. av. n. è.), approche typologique et fonctionnelle, dans *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, Lattara 9, 1996, p.141-258.

Roux 1996 : J.-Cl. Roux et S. Raux, Les foyers domestiques dans l'habitat lattois du IIe Âge du Fer (IVe-Ier s. av. J.-C.), dans *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, Lattara 9, 1996, p.401-432.